

Suresnes, le 25 mars 2025

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024, DU  
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU VENDREDI 27 JUIN 2025**

Le document d'enregistrement universel de Unibel pour l'exercice 2024 a été déposé le mardi 25 mars 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document d'enregistrement universel est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le document d'enregistrement universel contient notamment :

- le rapport financier annuel 2024 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société se tiendra le :

**Vendredi 27 juin 2025 à 12 heures 00  
Au 2 allée de Longchamp, 92150 Suresnes**

L'avis préalable à l'Assemblée sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le lundi 19 mai 2025 et sera consultable sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) et du BALO ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)). Cet avis contiendra l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, les informations visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront envoyées aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires au porteur fournissant une attestation d'inscription en compte qui en feront la demande dans les délais prévus par la loi. [A compter de cette date, tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société.]

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

## **A propos d'Unibel**

*Unibel est la société holding animatrice du Groupe Bel, acteur majeur sur le segment du snacking sain fromager, fruitier et végétal. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2024 un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros.*

*Près de 11 000 collaborateurs répartis dans près d'une soixantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe: offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 30 sites de production et distribués dans plus de 120 pays.*

<http://www.unibel.fr>.